



## DÉCLARATION FNEC-FP-FO CHSCT ACADÉMIQUE du Mardi 02 Février 2016 Académie de Bordeaux

Monsieur le Recteur,  
Madame la Directrice des Relations et Ressources Humaines,  
Mesdames et Messieurs les Membres du CHSCTA,

A l'occasion de ce premier CHSCTA de l'année 2016, la FNEC FP FO tient à remercier chaleureusement Monsieur Eric MARTEL pour le respect de son mandat de suppléant dans cette instance académique, et de la richesse de ses interventions dans nos débats. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et ses convictions syndicales feront qu'il sera sûrement encore sur le terrain des revendications pour la défense des conditions de travail des personnels.

Mardi 26 janvier 2016, malgré et contre l'état d'urgence, que le Gouvernement veut prolonger de 3 mois, les enseignants étaient plusieurs centaines de milliers en grève et en manifestations dans plus de 120 villes en France. Les enseignants, comme dans de nombreux secteurs de la Fonction Publique ont manifestés parce qu'ils disent : « NON à l'austérité, NON au gel du point d'indice » et ce n'est certainement pas le protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) imposé par le premier Ministre par le recours au 49-3, qui permettra le rattrapage des 8% du salaire perdus en 5 ans. Dans ce cadre, le chantier sur l'évaluation des enseignants et sur l'évolution de la grille doit ouvrir en 2016 : Un seul rythme d'avancement des enseignants remplacerait notamment les 3 rythmes actuellement existants. La FNEC FP FO n'acceptera aucune remise en cause et avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO maintient plus que jamais **ses revendications salariales en priorité sur l'augmentation de la valeur du point d'indice.**

Mais l'urgence des revendications, c'est aussi l'intersyndicale du second degré (14 organisations syndicales) qui l'exprime par sa massive participation le 26 janvier. Elle montre une nouvelle fois le rejet total de la réforme du collège. C'est

aussi et surtout, une réponse au mépris affiché par la Ministre, qui refuse toujours de les entendre, de recevoir l'intersyndicale et persiste dans sa volonté d'imposer autoritairement, et contre les personnels, sa réforme. La FNEC FP FO soutient l'intersyndicale qui réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme du collège, à bloquer sa mise en œuvre à la rentrée 2016 et appelle l'ensemble des collègues à poursuivre la lutte. Il est fortement regrettable, de la part du Gouvernement, de vouloir passer en force, d'exercer des pressions sur les personnels et de faire preuve d'autoritarisme pour imposer sa réforme. La poursuite du mouvement est d'actualité.

Après les attentats de novembre 2015, qui ont saisi d'effroi toute la population, le Ministère a adressé, par circulaire du 25 novembre, des consignes de sécurité très précises aux écoles et aux établissements dans le cadre du plan Vigipirate.

On ne saurait transiger avec la sécurité des personnels. Et c'est précisément de ce point de vue que les consignes ministérielles soulèvent de nombreuses questions.

Il est notamment demandé de vérifier l'identité des personnes étrangères aux écoles, le cas échéant de vérifier le contenu de leurs effets personnels. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Le stationnement des véhicules est interdit aux abords de l'établissement...

La FNEC FP FO ne récuse pas le bien fondé de telle ou telle mesure, d'autant que dans cette période de « vigilance renforcée » tout est à prendre au sérieux (alerte à la bombe la semaine dernière sur 7 établissements de la région parisienne, hier encore, 3 lycées connus sur paris et sur notre académie fin décembre, menaces envers les personnels dans un collège des Landes...) mais s'interroge sur le fait que la responsabilité de leur mise en œuvre incombe aux personnels de l'éducation nationale.

Les personnels se demandent comment appliquer la totalité des consignes qui leur ont été adressées. Surtout, il est évident qu'ils ne sont pas habilités ou qualifiés pour les mettre en application.

Pour la FNEC FP FO, les personnels de l'éducation nationale n'ont pas à se substituer aux fonctionnaires habilités à faire appliquer les mesures de sécurité (police nationale, municipale).

De la même manière, nous tenons à rappeler les insuffisances et incohérences de la circulaire Ministérielle concernant les PPMS (plan particulier de mise en sûreté). La FNEC FP FO rappelle que c'est aux mairies qu'il revient de communiquer aux écoles leur plan communal de sauvegarde (PCS). En effet l'article législatif L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, confère au maire la responsabilité d'élaborer un plan communal de sauvegarde regroupant l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. L'organisation de cette protection ne peut être faite que dans un cadre cohérent articulant le plan ORSEC, le PCS et intégrant un plan particulier pour l'établissement. La circulaire du 25 novembre 2015 précise dans son paragraphe 3 : MISE à JOUR des PPMS : « ...sous 30 jours ouvrés, chaque école et chaque établissement devra avoir vérifié l'efficacité et la bonne connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école ou conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion... Si ce PPMS doit être actualisé ou reste à élaborer, il le sera sous 30 jours ouvrés également.... »

La FNEC FP FO alerte sur les risques pour les personnels d'élaborer des plans qui engageraient leur responsabilité s'il s'avérait qu'ils sont mal conçus ou inefficaces. Nous demandons à Monsieur le recteur de l'académie de préciser par circulaire toutes les responsabilités.

Les personnels, et donc en tout premier lieu, les directeurs d'écoles, les personnels de direction, ne sont responsables que de l'exécution des consignes préalablement définies par la municipalité, par le préfet, dans la mesure évidemment des moyens qui leur sont attribués.

Enfin, au cours de ce CHSCTA nous aurons sûrement l'occasion d'aborder le cadre des prochaines visites d'une délégation du CHSCTA, la FNEC FP FO a attiré l'attention de Monsieur le Recteur lors du CTA du 15 janvier 2016 sur la situation des stagiaires. Nous demandons au CHSCTA de réaliser une visite à l'ESPE.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour la FNEC FP FO,  
**Isabelle HAYE**  
**Jean-François LAREQUIE**